

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'AN 2024

Conformément à l'article 105.1 al.2 de la Loi sur les cités et villes

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Esther Godin, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la Ville de Pont-Rouge pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 et le rapport du vérificateur externe seront déposés lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 5 mai 2025, à 19 h 00, à Place Saint-Louis, au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge.

Toute personne intéressée peut assister à cette assemblée publique.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 24^e JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

La greffière,

Esther Godin